

SYNDICAT DES MOBILITÉS DE TOURAINES

COMITÉ SYNDICAL DU 06 SEPTEMBRE 2023

Convocations adressées le : Jeudi 31 août 2023
Nombre de délégués titulaires présents : 11
Nombre de délégués suppléants à voix délibérative présents : 0
Nombre de pouvoirs attribués : 0
Nombre de délégués votants (dont pouvoirs) : 11
Nombre de titulaires en exercice : 14

Titulaires présents :

Christophe BOULANGER ; Alain BENARD ; Emmanuel DENIS ; Felipe FERREIRA-POUSOS ; Emmanuel FRANCOIS ; Armelle GALLOT-LAVALLEE ; Christian GATARD ; Michel GILLOT ; Franck MAZET ; Brigitte PINEAU ; Laurent RAYMOND

Suppléants à voix délibérative :

Néant

Suppléants sans voix délibérative :

Emmanuel DUMENIL

Titulaires ayant reçu un pouvoir par un autre titulaire :

Néant

Absents excusés :

Lionel AUDIGER.

Secrétaire de séance :

Franck MAZET

C 23/09/05 – FONCIER – ACQUISITION D'OPPORTUNITE 116 RUE DE LA MAIRIE
LA RICHE LOT 12

Monsieur Christophe BOULANGER, 1^{er} Vice-Président, présente le rapport suivant :

Monsieur Lucien HAUDEBOURG est propriétaire d'un garage situé au 116 rue de la Mairie à La Riche au sein d'un immeuble en copropriété édifié sur les parcelles cadastrales AP 747, 752, 753 et 754.

Ce garage est constitutif du lot 12 et représente 76/10 000èmes.

Le pôle d'évaluation domaniale a estimé le bien, dans un avis en date du 20 juillet 2022 dont la durée de validité a été prorogé jusqu'au 19/07/2024, à 16 500 €.

Cette proposition a été proposée à Monsieur HAUDEBOURG et acceptée par lui le 19 juin 2023.

Il vous est proposé d'accepter cette offre et de confier la rédaction du futur acte de vente à l'étude notariale de La Riche, située géographiquement la plus proche du bien vendu.

En conséquence, il est proposé au Comité syndical d'adopter la délibération suivante :

Le Comité syndical, après en avoir délibéré,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu l'arrêté préfectoral n° 181-232 du 27 novembre 2018 portant création du Syndicat des Mobilités de Touraine,

Vu l'avis du pôle d'évaluation domaniale en date du 20 juillet 2022,

- **APPROUVE**, l'acquisition du bien situé 116 rue de la Mairie à La Riche, situé au sein d'un immeuble en copropriété édifié sur les parcelles cadastrales AP 747, 752, 753, 754 et représentant le lot 12 de ladite copropriété, au prix net vendeur de 16 500 €,

- **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant dûment habilité à signer les actes authentiques afférents à cette transaction immobilière dont la rédaction sera confiée à l'étude notariale de Maître TRIQUET, notaire à La Riche,

- DIT que les frais d'actes notariés liés à cette opération sont à la charge du Syndicat des Mobilités de Touraine.

Le Comité adopte à l'unanimité.

Pour extrait conforme et certification du caractère exécutoire,

<p>Le secrétaire de séance,</p>   <p>Franck MAZET</p>	<p>Pour le Président et par délégation, La Directrice,</p>   <p>Soazic LE GUEN</p>
---	---